

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 953 publiée le 25 août 2023

AU CANADA TROIS FEMMES ACCUSENT LE CARDINAL OUELLET D'AGRESSIONS SEXUELLES ET D'ABUS

Trois témoignages plus que troublants contre le cardinal Ouellet

Après « Mme F », qui est sortie de l'anonymat début 2023 en accusant le cardinal d'inconduite sexuelle entre fin 2008 et 2010, et a rendu public son nom (Pamela Groleau) lorsqu'elle a été attaquée en diffamation par le cardinal Ouellet, deux autres victimes, que le cardinal Ouellet s'est bien gardé d'attaquer, l'accusent aussi de comportements inappropriés... voire plus grave.

Comme le rappelle début 2023 Radio Canada, « Paméla Groleau était stagiaire au sein du diocèse de Québec entre 2008 et 2010 au moment où les faits allégués se seraient produits, selon un document rendu public en août dernier dans le cadre d'une action collective visant le diocèse de Québec. Elle allègue entre autres que le cardinal l'aurait serrée contre lui et lui aurait caressé le bas du dos lors d'événements publics, des gestes provoquant un important malaise chez la jeune femme qui avait 24 ans à l'époque.

Elle s'est tournée vers les mécanismes de [signalement] internes du diocèse de Québec en 2020, évoquant des gestes intrusifs et inappropriés. Sa lettre a été transmise au Vatican, comme le prévoient les règles. Paméla Groleau dit avoir trouvé l'ensemble du processus éprouvant. Je l'ai vécu comme une deuxième agression, ç'a été très perturbant, très souffrant, autant du côté du diocèse de Québec que du Vatican. Elle dit avoir reçu des lettres anonymes d'intimidation et avoir craint pour son emploi d'agente de pastorale, qu'elle exerce dorénavant au sein d'un autre diocèse.

« C'est ce qui l'aurait motivée à s'inscrire à l'action collective. Elle fait partie des 134 plaignants inscrits au recours, qui vise plus de 90 religieux et laïcs du diocèse de Québec. Le cardinal Ouellet a répliqué aux allégations qu'il nie fermement par une poursuite en diffamation dans laquelle il réclame à Paméla Groleau 100 000 \$ en dédommagement. Selon l'avocat Alain Arsenault, ce serait la première fois qu'une personne inscrite à une action collective visant des membres du clergé se retrouve à être poursuivie personnellement en diffamation ».

Présence Info, média catholique québécois, écrit mi-janvier 2023 : « Le 16 janvier 2023, l'avocat Alain Arsenault reçoit une lettre qui débute par ces mots: «Par la présente, je vous décris une agression que j'ai subie, un dimanche, en 1992, dans la sacristie du Grand Séminaire de Montréal».

La victime présumée, dont le nom est caviardé, explique que ce dimanche, elle «préparait le missel, le lectionnaire et l'évangélaire», une tâche qui consiste à insérer des signets dans les pages où sont affichés les textes qui seront lus ou proclamés durant la prochaine célébration eucharistique.

C'est alors que le célébrant se place derrière elle. Ses deux mains sur la table «de chaque côté de moi» l'empêchant de se dégager, le prêtre frotte alors son bassin sur elle. Ce prêtre, elle s'en souvient très bien, est un sulpicien de 48 ans du nom de Marc Ouellet. Ce prêtre est alors le supérieur du Grand Séminaire de Montréal.

«Ma réaction a été si rapide et brusque que je n'ai pas pu constater si Monsieur Ouellet, p.s.s., a eu ou non une érection», écrit cette femme dans sa lettre de cinq paragraphes.

«Je vous autorise, Me Arsenault, à utiliser cette lettre comme bon vous le jugez afin d'aider madame Paméla Groleau et toutes autres victimes du cardinal Ouellet.»

Le média catholique publie un second témoignage : « deux autres documents déposés par les avocats de Paméla Groleau mentionnent d'autres faits troublants qui sont connus du pape François depuis 2014. Une femme, qui a rencontré le cardinal Ouellet pour la première fois en 2004, explique avoir longtemps éprouvé une grande admiration pour l'archevêque de Québec et le préfet du dicastère pour les évêques. Elle le considérait comme un représentant de Dieu. Elle le rencontrait occasionnellement à l'archevêché de Québec et «il arrivait régulièrement qu'en même temps que nous nous parlions, nous nous tenions la main pendant peut-être une trentaine de minutes». Lors de son départ, «on se faisait un ou deux câlins, qui duraient assez longtemps», peut-être 30 secondes avance-t-elle, mais sans certitude.

Mais le 7 juillet 2014, une situation «a été plutôt ambiguë et m'a mise mal à l'aise». La femme et son copain discutent avec le cardinal-préfet alors en visite au Québec. La situation financière du couple est abordée. Au terme de la discussion, après «un deuxième câlin», le cardinal «s'est empressé de glisser un 50 \$ dans mon gilet, vis-à-vis le haut de ma poitrine». Il a ensuite poussé le billet «un peu plus loin, trop loin».

Le lendemain, la femme prévient son accompagnatrice spirituelle, qui lui conseille de rencontrer rapidement le cardinal Gérald Lacroix, l'archevêque qui a succédé au cardinal Ouellet, et aussi «d'écrire au cardinal Ouellet pour lui dire que ce qu'il a fait, ça ne se fait pas». L'archevêque de Québec conseille à la femme d'écrire une lettre au pape François. Il est aussi convenu de remettre la somme reçue au cardinal Ouellet, en l'acheminant à l'adresse de ses parents.

Dans la lettre qu'elle a envoyée au pape François, elle explique qu'elle a hésité à faire connaître le geste du cardinal car elle ne «voulait pas détruire sa réputation, qui est si fragile au Québec». Mais, confie-t-elle au pape, c'est son «image de Dieu» et de l'Église qui a «été atteinte» par ce geste déplacé. Son courriel envoyé au cardinal Ouellet est toutefois plus direct. Il se termine par cet avertissement: «S'il-vous-plaît, ayez un peu de retenue et gardez vos mains chez vous».

Faites ce que je dis, mais pas ce que je fais : la justice ecclésiale aux abonnés absents ?

Similitude étrange avec l'affaire de Pontcallec (cf. supra) et l'éviction de mère Marie Ferréol, le droit canonique a été complètement détourné pour protéger le cardinal Ouellet - et ce sont en réalité des mesures internes qui ont été mises en place - une enquête administrative confiée à un proche du cardinal, un refus pur et simple du Pape de s'en saisir et des délais anormalement longs.

Golias fait le compte, en janvier 2023 : « Pamela Groleau, après avoir transmis un signalement en janvier 2023 pour propos déplacés et harcèlement sexuel [...] a dû attendre un an et demi avant la réponse du Vatican du 18 août 2022, alors que l'article 14 du motu proprio Vos estis lux mundi sur les abus sexuels dans l'Église catholique, promulgué le 19 mai 2019 par le Pape François [...] précise que les enquêtes doivent être conclues dans un délai de 90 jours. Le Vatican sait pourtant être rapide... Le cardinal était blanchi le 18 août 2022, deux jours après la publication de la liste des agresseurs présumés [dans le diocèse de Québec] par le cabinet Arsenault Dufresne Wee avocats qui pilote le recours collectif ».

Du reste, si les proches du cardinal Ouellet laissent entendre que ce sont ses positions conservatrices qui lui ont valu l'inimitié des prêtres et d'autres évêques du Québec - la Belle Province étant effectivement en pointe dans les dérives modernes et la déchristianisation, tout comme le Canada en général où 9000 des 27.000 églises du pays devraient être désaffectées d'ici 2030 d'après les prévisions de la Fiducie du Canada en 2020 - des confidences d'un prêtre du diocèse du Québec rapportées par Présence Info le 14 décembre 2022, laissent penser que la ligne idéologique du cardinal Ouellet n'est qu'un prétexte :

« le cardinal est de mauvaise foi. C'est scandaleux d'affirmer cela », indique ce prêtre au sujet du cardinal Ouellet qui proteste de son innocence et affirme n'avoir jamais rencontré Paméla Groleau. Celui qui ne veut « pas être identifié par crainte de représailles » est convaincu que « plusieurs personnes du diocèse pourraient témoigner du contraire ».

Un autre article du même motu proprio, l'article 13 qui précise que « toute personne qui assiste le métropolitain est tenue d'agir avec impartialité et sans conflits d'intérêts » a été proprement foulé aux pieds. Comme le rappelle Golias, Jacques Servais, à qui l'enquête a été confiée, « préside la Casa Balthazar à Rome (association Lubac-Balthasar-Speyr) qui accueille des étudiants en théologie. C'est un expert de Hans Urs von Balthasar, comme Marc Ouellet qui a appris l'allemand pour faire sa thèse de doctorat en théologie sur Balthasar. Le 3 décembre 2020 sur le site web de la Casa Balthazar, on annonçait la parution d'un livre sur Adrienne von Spey, disciple de Balthasar, Servais et Ouellet figurent dans le sommaire, le premier auteur de l'introduction et d'un chapitre, le second d'une postface. Marc Ouellet apparaît aussi comme un membre majeur de l'association Lubac-Balthasar-Speyr. En février 2022 à Rome Jacques Servais et Marc Ouellet collaboraient à un symposium international sur le sacerdoce dirigé par le cardinal... »

Une autre affaire grave étouffée ?

En janvier 2023, Golias consacre un long dossier à l'affaire Ouellet. Il revient notamment sur d'autres faits - graves, qui auraient valu la suspension à n'importe quel prêtre lambda. Mais le cardinal Ouellet n'est pas n'importe quel prêtre et dispose de solides appuis. Ils ont été commis fin 2008 et début 2009. La victime a alerté Mgr Lacroix dans une première lettre d'une demi-page, le 6 août 2020, puis une seconde de six pages - où les faits sont décrits - le 13 septembre suivant à la demande de ce dernier, en vue d'une transmission au Pape.

Il apparaît, selon les proches du cardinal Ouellet, que les assertions de la victime ont été rejetées car elle aurait refusé de rencontrer les personnes en charge de l'enquête, menée en plein Covid (2020-21), dont le jésuite Jacques Servais, ami et collaborateur du cardinal Ouellet et son ex-secrétaire Dominic le Rouzès, qui est retourné à l'état laïc en novembre 2022, peu avant que n'éclatent les révélations concernant le cardinal Ouellet. Sauf que dans la lettre remise à la victime par l'archevêque du Québec Mgr Lacroix cette raison n'est jamais invoquée... au contraire, c'est le Pape François lui-même qui aurait rejeté la plainte.

Présence Info relaye le dossier de Golias : « Le Vatican a lancé une enquête sur des «allégations d'inconduite sexuelle» qu'une femme nommée Marie a présentées en septembre 2020 au cardinal Gérald Lacroix, a révélé mercredi soir Golias Hebdo.

Le cardinal Lacroix a confirmé jeudi avoir remis au pape François, le «supérieur immédiat» de son prédécesseur, les informations obtenues d'une plaignante, se conformant aux règles édictées par le motu proprio Vos estis lux mundi. Selon ce décret papal, les évêques qui prennent connaissance d'allégations contre des évêques, des archevêques, des patriarches ou même des cardinaux ont l'obligation d'en aviser le Vatican. Une enquête sur les allégations de Marie visant le cardinal Ouellet a alors été enclenchée.

L'enquêteur Jacques Servais ira jusqu'à déconsidérer Marie, l'accusant d'être « manifestement malade » ou « manipulée » dans un écrit le 2 mars 2021 à un proche de la victime : « vu la gravité des accusations contenues dans le récit et l'absence de témoignages autres que celui d'une personne manifestement malade, j'ai tenté de savoir si la famille de Marie était au courant de la plainte, si elle était partie prenante, ou au contraire, comme on pourrait le craindre, cette personne malade était manipulée par un groupe de pression animé par des intérêts politiques ».

Vous avez dit impartialité de l'enquêteur ? Respect des victimes ? Sens de la justice ? Sans doute Jacques Servais dispose-t-il d'une toute autre version du motu proprio Vos estis lux mundi ?

Le confesseur de la victime (et ex-secrétaire du cardinal) mis au service de Ouellet ?

Plus étrange encore, écrit Golias : « le 28 janvier 2021 [...] la sœur de Marie reçoit un appel du Père Dominic le Rouzès qui l'informe qu'un père Servais, de Rome, allait l'appeler. Détail qui ne manque pas d'intérêt, Dominic le Rouzès [...] est un ancien secrétaire particulier de Marc Ouellet, lorsque celui-ci était archevêque de Québec, et à Rome après sa nomination à la tête de la congrégation pour les évêques en 2010.

[...] Dominic le Rouzès lui demande les coordonnées de leurs parents (ce qui lui sera refusé), parle d'une démarche confidentielle pour évaluer la santé de Marie. Là encore, il est étonnant que ce prêtre du diocèse de Québec ait été choisi pour ce rôle d'intermédiaire, étant le confesseur de Marie et son conseiller spirituel, tenu à une stricte confidentialité de par son accès à son for interne. Les deux sœurs vivront son intervention comme une manœuvre d'intimidation ».

A l'époque, Présence Info avait demandé à l'évêque auxiliaire de Québec de préciser le rôle confié - ou non - au père Dominic le Rouzès . Marc Pelchat avait répondu : « nous n'avons pas connaissance d'un mandat donné à l'abbé Dominic Le Rouzès pour collaborer à une enquête sur un cas d'abus sexuel, de la part de quelque instance que ce soit, du diocèse de Québec ou d'ailleurs. Nous ne connaissons pas le père jésuite Jacques Servais ». Il apparaît pourtant qu'il était incardiné dans le diocèse à partir de la rentrée 2021.

Dominic le Rouzès a quitté l'état sacerdotal à l'automne 2022, peu avant que les accusations envers le cardinal Ouellet n'éclatent au grand jour. Dans le communiqué de presse qu'il a rédigé il met en avant des « impasses » et des « circonstances » qu'il ne développe pas, puis affirme qu'il « traîne un défaut de liberté aux origines de [s]a vocation » conçue dans une communauté nouvelle, la Famille Marie Jeunesse, en 1995, et effective en 2003 quand il fut ordonné à Sherbrooke - autre diocèse en pointe dans le déclin et la déchristianisation. Il a entamé depuis un doctorat à l'université Laval en micro-sociologie et resocialisation... post-sectaire.

Comme le rappelle Présence Info au moment de son départ de l'état clérical, le 10 novembre 2022, Dominic le Rouzès est « aussi un spécialiste de la pensée du théologien Hans Urs von Balthasar. A Rome, l'abbé a étudié à l'Université pontificale grégorienne. Il deviendra docteur en théologie. Sa thèse est publiée en 2018 par les éditions Parole et Silence et porte le titre de "l'altérité constitutive de l'intersubjectivité chez Emmanuel Lévinas et Hans Urs von Balthasar. Vers un fondement trinitaire". Spécialiste de Balthasar... comme Jacques Servais et Marc Ouellet - qui a d'ailleurs rédigé la préface de sa thèse publiée.

Un « pieux » mensonge pour couvrir... le Pape François ?

La déclaration du cardinal Ouellet révèle toutefois un élément inconnu jusqu'ici. Si les allégations formulées par Marie ont été rejetées, c'est «notamment en raison du fait que la plaignante avait choisi, après le dépôt de sa plainte, de ne pas rencontrer les personnes responsables de l'enquête».

Dans la lettre que l'actuel archevêque de Québec a remis à Marie en juin 2021, il est toutefois indiqué que c'est le pape François lui-même qui a décidé de ne pas retenir «l'accusation portée contre le cardinal». Le cardinal Lacroix ne fait aucunement mention d'un quelconque refus de rencontrer l'enquêteur nommé par le pape François comme motif de rejet de sa plainte.

Il indique que l'enquête «a été réalisée à distance en raison des circonstances imposées par la pandémie et que des témoignages ont été recueillis, tant à Québec qu'à Rome». Rappelons que la revue Golias Hebdo est formelle : l'enquêteur n'a jamais rencontré Marie, en présence ou encore en vidéoconférence. Le cardinal Ouellet indique dans sa déclaration que c'est la plaignante qui a pris la décision de ne pas rencontrer «les personnes responsables de l'enquête». Ces personnes sont le jésuite Servais ainsi que Dominic LeRouzès, alors un prêtre de l'archidiocèse de Québec, dont le rôle n'a jamais été précisé. (Dans sa lettre à la plaignante, le cardinal Lacroix note pourtant que l'enquête a été menée «sans participation directe ou indirecte» de l'archidiocèse de Québec.)

«C'est un mensonge», fulmine au téléphone une personne qui a accompagné Marie durant le cheminement de sa plainte. Dans le numéro de Golias Hebdo consacré à «l'affaire Ouellet», cette personne est présentée comme étant «proche de Marie, qui la soutient». «Ce n'est pas vrai», a-t-elle réagi en lisant dans la récente déclaration du cardinal Ouellet que Marie n'a pas voulu collaborer avec l'enquêteur. «Aujourd'hui, il est vrai que Marie ne veut plus rien savoir. Mais pas à l'époque», a confié cette personne à Présence ».

Pour rappel, Golias a publié in extenso la réponse adressée à la victime - que la revue appelle Marie : « les allégations d'inconduite sexuelle que vous avez portées à ma connaissance il y a quelques mois, visant son Éminence le cardinal Marc Ouellet, ont été directement transmises par mes soins au pape François, supérieur immédiat du cardinal. «Le Saint Père a fait réaliser une enquête préliminaire selon la procédure prévue par Vos estis lux mundi, sans participation directe ou indirecte de l'archidiocèse de Québec».

Suite à la réception du rapport de l'enquête qu'il avait demandé, le pape François m'a communiqué sa décision de ne pas retenir l'accusation portée contre le cardinal, ne trouvant 'aucune raison de prendre ultérieurement en considération l'incrimination aux dépens du cardinal Ouellet en ouvrant la procédure prévue à l'article 17 de Vos estis lux mundi ».

Christian Terras, le directeur et le rédacteur en chef de Golias Hebdo, révèle aussi qu'un membre de la famille de Marie a reçu un appel téléphonique de Dominic LeRouzès, alors prêtre de l'archidiocèse de Québec [aujourd'hui revenu à l'état laïc], «qui l'informe qu'un père Servais, de Rome, allait l'appeler». Le jésuite Jacques Servais est l'enquêteur, nommé par le pape, que l'agente de pastorale Paméla Groleau a aussi rencontré lors d'une vidéoconférence.

Au terme de son enquête, Christian Terras affirme que «Jacques Servais n'a jamais rencontré Marie, y compris de façon virtuelle, ni cherché à avoir un entretien avec elle. Non seulement il n'y a pas eu une enquête digne de ce nom, mais à aucun moment Jacques Servais n'a fourni une preuve écrite du mandat qu'il aurait reçu du pape François».

Le résultat voulu a été atteint - aujourd'hui, la victime, profondément déçue par l'attitude de l'Eglise, jusqu'au plus haut niveau, a tourné la page et refuse de témoigner sur les faits qu'elle a subi - néanmoins une description, envoyée à l'époque à l'archevêque du Québec, existe - et il s'agit de faits plus graves que des « comportements inappropriés » ou, comme on l'a vu plus haut, un billet glissé dans la poitrine d'une femme. Et Ouellet est toujours cardinal, les mains libres pour « réfléchir sur les vocations » à travers le CRAV - en réalité faire sa campagne de papabile - et détruire la congrégation de Pontcallec.

